

Convention de mise à disposition ponctuelle du mobilier municipal

DESCRIPTION DU MATERIEL

La municipalité possède du matériel qui peut être mis à disposition des habitants de la commune qui en feraient la demande à condition que le matériel ne sorte pas du territoire communal.

Il s'agit principalement de chaises et de tables.

RETRAIT DU MATERIEL

Le prêt de ce matériel est gratuit.

Les personnes qui auront retenu le matériel conviendront avec les employés municipaux de la date et de l'heure de l'enlèvement et du retour du matériel : 06.33.33.32.19 (M SAVOLDELLI) sur le site communal.

IDENTITE DU LOCATAIRE

M. ou Mme.....

Nom de l'association (s'il y a lieu) :.....

Adresse :.....

.....

Téléphone :.....

MATERIEL DEMANDE

Date de location :.....

Matériel	Nombre souhaité	Total
Chaises		
Table 6 personnes		
Tréteaux		
Autres (préciser)		
Transport par la commune	OUI	NON
Transport aller		
Transport retour		

A Alzonne, le.....

L'emprunteur

Pour accord,
Le Maire d'Alzonne,
Régis BANQUET

Cadre réservé à la mairie

	Signature de l'agent communal	Signature du locataire
Date d'enlèvement :		
Date de retour :		